CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOGECINEMA 2

SOFICA – Société anonyme au capital de 6.000.000 €.
Siège social : 170 place Henri Regnault, 92400 Courbevoie.
445 390 867 R.C.S. Nanterre.
Visa COB n°02-1211 du 4 décembre 2002.

Avis de réunion.

Le présent avis a pour objet, conformément à la réglementation applicable, d'informer les actionnaires de la société pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle Sogécinéma 2, une société anonyme au capital de 6.000.000 euros, dont le siège social est situé 170, place Henri Regnault à Courbevoie (92400), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 445 390 867 (ci-après désignée la "Société"), de la prochaine tenue de l'assemblée générale ordinaire.

1. Ordre du jour de l'assemblée générale :

— Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, de ses annexes, et présentation par le conseil d'administration des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
— Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice considéré ;
— Lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
— Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et des rapports y afférents ;
— Affectation du résultat ;
— Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
— Ratification des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
— Ratification de la cooptation de la société Amundi Private Equity Funds en qualité de nouvel administrateur en remplacement de la Société Générale Asset Management, démissionnaire ;
— Quitus aux administrateurs ;
— Fixation des jetons de présence ;
— Nomination de M. Sébastien Conquet en qualité d'administrateur de la Société suite à la démission de M. Pierre Nicolas ;
— Nomination de M. Anthony Fradet en qualité d'administrateur de la Société suite à la démission de M. Julien Princi ;
— Pouvoir pour formalités ;
— Questions diverses.

2. Projets des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée générale :

Première résolution *(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009).* — L'Assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, une perte nette comptable de 178.189 euros.

Deuxième résolution *(Affectation du résultat).* — Après avoir constaté qu'aucune somme n'était distribuable, l'Assemblée décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 178.189 euros au compte Report à nouveau qui passera ainsi de -2.646.777 euros à -2.646.777 euros.

Troisième résolution *(Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts).* — L'Assemblée, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, constate qu'il n'a pas été engagé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, de dépenses ni de charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Quatrième résolution *(Ratification des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce).* — L'Assemblée, ayant entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte dudit rapport et en approuve les termes. Conformément à la loi, les personnes concernées ne prennent pas part au vote.

Cinquième résolution *(Ratification de la cooptation de la société Amundi Private Equity Funds).* — L'Assemblée, sur proposition du conseil d'administration de la Société, ratifie la cooptation de la société Amundi Private Equity Funds, société anonyme au capital de 12.394.096 euros, dont le siège social est situé au 90, boulevard Pasteur à Paris (75015), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 422 333 575, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Société Générale Asset Management, démissionnaire.
L'Assemblée prend acte que la cooptation de la société Amundi Private Equity Funds a été décidée par le conseil d'administration de la Société du 15 décembre 2009 et que la société Amundi Private Equity Funds exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de la Société Générale Asset Management, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011.

Sixième résolution *(Quitus aux administrateurs).* — L'Assemblée donne quitus entier et sans réserve à l'ensemble des administrateurs en fonction pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

Septième résolution *(Fixation des jetons de présence).* — L'Assemblée n'alloue aucun jeton de présence au conseil d'administration de la Société au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

Huitième résolution *(Nomination de M. Sébastien Conquet en qualité d'administrateur de la Société).* — L'Assemblée, sur proposition du conseil d'administration de la Société, décide de nommer Monsieur Sébastien Conquet, né le 23 janvier 1980 à Paris, de nationalité française et demeurant 80 rue Raymond Losserand à Paris (75014), en qualité de nouvel administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Pierre Nicolas, démissionnaire.
Monsieur Sébastien Conquet exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Pierre Nicolas, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011.

Neuvième résolution *(Nomination de M. Anthony Fradet en qualité d'administrateur de la Société).* — L'Assemblée, sur proposition du conseil d'administration de la Société, décide de nommer Monsieur Anthony Fradet, né le 26 août 1973 à Châteauroux (36), de nationalité française et demeurant 14 rue Paul Valéry à Bussy Saint Georges (77600), en qualité de nouvel administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Julien Princi, démissionnaire.
Monsieur Anthony Fradet exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Julien Princi, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011.

Dixième résolution *(Pouvoirs pour formalités).* — L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

3. Adresse électronique à laquelle peuvent être adressées les questions écrites. — Il n'existe pas de site internet permettant aux actionnaires de voter aux assemblées par des moyens électroniques de télécommunication.
Les actionnaires peuvent envoyer leurs questions écrites à l'adresse électronique suivante : pierre.gillet@amundi.com.

4. Lieux et conditions dans lesquelles peuvent être obtenus les formulaires de vote par correspondance. — Les actionnaires recevront par lettre simple et trouveront à leur disposition au siège social de la Société, à compter de l'envoi de l'avis de convocation à cette assemblée, une formule de procuration et un formulaire de vote par correspondance, accompagnés de leurs annexes.

5. Demandes d'inscription de projets de résolution. — Les demandes d'inscription de projet à l'ordre du jour doivent être envoyées au siège social de la Société dans les conditions prévues à l'article R. 225-73 II du Code de commerce, jusqu'à 25 jours avant l'assemblée générale.

6. Date de l'assemblée générale. — L'assemblée générale ne pourra être tenue moins de trente-cinq (35) jours à compter de la date de la publication du présent avis.

1002228